

République Française
 Département de la Haute-Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE-ROUSSE – BALAGNE**

Séance du 27 avril 2026

Délibération n°2026/069

Objet : Régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion du service public d'eau potable : vote du Budget Primitif 2026

Nombre de membres 46			<p>L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à 17h00, Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne, sous la présidence de Monsieur Lionel MORTINI.</p> <p>Joseph SAULI est désigné secrétaire de séance.</p> <p>Le quorum est atteint.</p>
En exercice	Présents	Votants	
46	36	42	
Pour	Contre	Abstentions	
42	-	-	
<p>Présents : ALBERTINI-MAESTRACCI Françoise – AMADEI Toussainte – BASCOUL Pierre-François – BASTIANI Angèle – BATTAGLINI Jean-Pierre – CANIONI Sébastien – CASALONGA Jérôme – CASANOVA Antone – CASTELLANI Jean-René – CECCALDI Attilius – COLOMBANI Barthélemy – COSTA Angèle – GENUINI Benjamin – GIOCANTI Marie-Dominique – GUERRIERI Jean-Paul – GIUNTINI Patricia – LEONETTI Laetitia – LIONS Romain – MARIANI Frédéric – MARTELLI Camille – MASSIANI Jean-Louis – MATTEI Joseph – MONTI-ROSSI William – MORTINI Lionel – ORSINI Joseph – ORSONI Stéphane – PETRIGNANI Yoann – POLI Jean-François – POLI Pierre – RAFFO Marie – ROMANI Sylvie – SALDUCCI Ange – SAULI Joseph – SAVELLI René – SAVELLI Vincent – TORRACINTA Marcel.</p>			
<p>Absents représentés : ANTOLINI Clémentine a donné procuration à ALBERTINI-MAESTRACCI Françoise – COLOMBANI Laurent a donné procuration à MATTEI Joseph – COSTA Jean-Luc a donné procuration à RAFFO Marie – ESCOBAR-SANTINI Alexandra a donné procuration à GENUINI Benjamin – GUERRINI Antoine a donné procuration à BASTIANI Angèle – TADDEI Marc a donné procuration à ORSINI Joseph.</p>			
<p>Absents : ANTONELLI Jean-Toussaint – FERRANDI Paul-Vincent – MARTELLI Camille – PINAUD Jean-Michel.</p>			
<p>Convocation envoyée le : 14/04/2026 Et affichée le : 14/04/2026</p>		<p>Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture Et publication de l'acte le : 11/05/2026</p>	

VU l'avis du Conseil d'exploitation de la régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion du service public de l'eau potable – Acqua Publica Balanina en date du 27 avril 2026,

Le Président soumet à l'approbation du Conseil communautaire le vote du Budget Primitif du service public de l'eau potable, ainsi qu'il suit :

BUDGET EAU APB	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 434 000,00 €	2 434 000,00 €
Section d'Investissement	1 980 000,00 €	1 980 000,00 €

Délibération n°2026/069

Objet : Régie dotée
pour la gestion

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le

de la seule autonomie financière
du service public d'eau potable :

ID : 02B-200073104-20260427-2026_069_DELIB-BF

Berger
Levrault

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré :

- **ÉMET** un vote favorable pour le Budget Primitif 2026 de la régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion du service public de l'eau potable – Acqua Publica Balanina.

Fait à L'Île-Rousse, le 27 avril 2026

Extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance
Joseph SAULI



Le Président,
Lionel MORTINI

